



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Autorité environnementale

Paris, le 14 novembre 2025

Nos réf. : AE/25/981

N° dossier : 2025-140

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Madame la Préfète de la Dordogne

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement (AUP) du sous-bassin de la Dordogne.


Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 14 octobre 2024 et courriel du 23 octobre 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **7 novembre 2025**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale